

portance qu'elle mérite. Cette importance ne peut se mesurer sans une certaine étude des mouvements et des événements qui se succèdent de nos jours dans le monde. Les meules du temps tournent lentement, mais comme dit le sage, elles broient extrêmement fin. Ce qu'une génération accomplit, ou omet d'accomplir ou détruit est laissé en partage à la génération suivante qui en jouit ou en souffre. Les générations se succèdent, chacune faisant sa part dans le cours des événements qui apportent au monde le bonheur et les douleurs du contentement ou la ruine de la civilisation.

Les gouvernements ont reçu du peuple le pouvoir et l'autorité; mais cette autorité comporte une grave et grande responsabilité. Par ces observations et ces critiques, je veux exposer au comité des prémisses que je crois être réelles, à savoir que le monde s'achemine graduellement vers la dictature mondiale; que graduellement tout nous y prépare. Avec le temps, on pare la scène petit à petit et l'on verra peut-être bientôt surgir des coulisses un dictateur mondial. J'affirme ici catégoriquement que le moindre geste d'un gouvernement de quelque pays que ce soit ayant pour fin de faire le jeu d'une autorité ou d'une régie internationale contribuera à préparer le terrain pour l'entrée en scène de ce prochain dictateur universel.

Qu'il soit bien compris que je ne m'oppose pas à la coopération avec d'autres pays et que, comme l'a dit l'honorable député de Lethbridge, nous n'avons aucune objection à collaborer avec d'autres nations. Nous ne nous opposons point à la coopération et la coordination internationale. Mais cela n'est plus du tout la même chose quand on parle d'autorité ou de régie internationale. Pour ma part, je suis absolument et irrévocablement opposé à ce qu'on prive le peuple canadien de toute autorité ou régie au profit d'un organisme étranger.

Qu'il me soit permis de disséquer brièvement le discours que le ministre prononçait le 17 mars. Je constate dans les *Débats* que le ministre a dit:

La façon la plus succincte de décrire la situation qui existera après la guerre consiste pour moi à dire que la position et la souveraineté du gouvernement canadien ont été complètement sauvegardées dans toutes les ententes conclues:

J'ignore si, en disant cela, la langue lui a fourché, mais je désire lui demander quand pense-t-il que le gouvernement canadien soit devenu souverain? S'il avait parlé de souveraineté du peuple canadien cela eût été différent, mais je soutiens qu'il y a surtout aujourd'hui, une grande différence entre la souveraineté du peuple canadien et celle du

[M. Hansell.]

Gouvernement. Je soutiens que le Gouvernement actuel ne fait dans cette enceinte que peu de choses tant soit peu conformes à la volonté souveraine du peuple canadien. J'ai déclaré l'autre jour que je doutais fort que des questions de cette nature fussent jamais soumises à l'ensemble du parti libéral.

Je ne m'attarderai pas à répéter des déclarations que j'ai déjà faites dans cette enceinte, mais je sais ce qui se passe au gouvernement provincial de l'Alberta. Dans cette province, le Gouvernement possède la majorité des sièges à l'assemblée législative; en raison du régime électoral qui lui est propre, l'assemblée législative représente bien la majorité des électeurs, mais lorsque le Gouvernement désire présenter une mesure quelconque, cette mesure est soumise à un caucus du parti tout entier pour qu'il puisse faire connaître au Gouvernement ce qu'il croit être la volonté des citoyens de cette province. Si le caucus est d'avis que cette mesure ne répond pas aux désirs du peuple, le Gouvernement l'abandonne. Voilà comment on procède dans une province qui ne constitue qu'une petite partie du pays; mais quand il s'agit de questions d'une portée beaucoup plus vaste et peut-être beaucoup plus importante, que fait le gouvernement du Dominion? Une poignée d'hommes tentent d'imposer leur volonté au peuple du Canada, sans aucunement essayer de sonder celle du peuple. J'affirme donc que le gouvernement canadien n'est souverain que dans la mesure où il représente la volonté souveraine du peuple, et comment pouvons-nous savoir que cet accord concernant les voies aériennes internationales répond aux désirs du peuple? A mon sens, si le peuple se rendait compte de la vraie portée de cet accord international, il le rejetterait sûrement. Evidemment, mon rôle ne dépasse guère celui d'un comparse et l'opinion de notre parti n'a pas grand retentissement, mais j'exhorte mes amis conservateurs à saisir cette unique occasion de faire ressortir au peuple canadien les graves implications que comporte une mesure de ce genre. A mon sens, une telle mesure constitue un moyen détourné d'abandonner à un organisme international les droits souverains du peuple britannique.

Maintenant j'irai un peu plus loin, quitte à revenir sur ce point plus tard. J'étais en train d'analyser le discours du ministre, et voici ce que je trouve au compte rendu du 17 mars:

Nous sommes d'avis que, dans le domaine du transport international aérien, notre intérêt réside dans une généreuse collaboration avec d'autres nations.

Si l'on s'en tient à la collaboration, c'est parfait; mais à en juger par le ton de son dis-